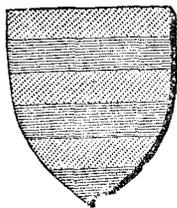


En nous apprenant de quelle manière on procédait autrefois aux délimitations des justices seigneuriales, ces deux documents, nous montrent aussi que les limites de nos communes actuelles sont presque partout celles de nos anciennes paroisses.

Claude-Charles de Bron, comte de la Liègue et baron de Riverie, avait épousé, le 25 février 1612, Marthe d'Hostun, fille d'Antoine d'Hostun, seigneur de la Beaume, Saint-Nazaire et Royans et sénéchal de Lyon, l'ancien chef des royalistes viennois qui s'emparèrent de Riverie en 1590. Mais sa femme ne lui donna pas d'enfants. Le regret de voir son nom s'éteindre avec lui le rendit peu soucieux de conserver le patrimoine que lui avaient laissé ses pères. Il en dissipa la plus grande partie, en menant une vie de grand seigneur. Déjà, en 1635, l'Aubépin avait été démembre de la baronnie de Riverie (1). Le 30 juillet 1666, Claude-Charles de Bron vendit encore, à Etienne Ballarin de Foudras, seigneur de Rontalon, tous les droits de cens, servis et autres qu'il possédait à Rontalon, pour la somme de 1645 livres (2). Aussi à sa mort, arrivée le 6 août 1673, ne laissa-t-il qu'une succession fort embarrassée à son héritier, Balthazard Hérrail de Pierrefort, comte de la Roue, fils de Gaspard de la Roue et de sa sœur Gabrielle de Bron.



LA ROUE

(1) Fiefs du Forez. V<sup>o</sup> l'Aubépin.

(2) Actes du notariat de Riverie (Delespinasse, notaire).